

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	44 (1956)
Heft:	842
Artikel:	Eligibilité des femmes dans les conseils ecclésiastiques
Autor:	S.B.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-268837

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURL

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Comme la Vestale
antique, la Suisse est
vouée à entretenir
une flamme éternelle,
celle de la Justice,
du Droit, de la Paix.

Numa Droz.

A nos abonnés

Nous réitérons l'appel lancé dans notre dernier numéro pour prier les abonnés qui n'ont pas encore versé, à notre compte de chèques, le montant de leur abonnement 1957, de bien vouloir le faire aussi tôt que possible, de ne pas attendre la fin du mois, ce qui charge la poste et notre administratrice d'un surcroît de besogne au moment des fêtes de fin d'année. Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont bien voulu répondre déjà à notre appel, à ceux qui ont bien voulu arrondir la somme et à ceux qui vont bien prendre notre demande en considération.

Art rustique suisse

Il est à Genève un lieu où l'on se rend volontiers lorsqu'on a la nostalgie des montagnes verdoyantes, des lacs paisibles, des cascades et des vallons piqués de chalets, c'est la galerie Muriset, Molard 4. Le visiteur peut passer des moments délicieux à contempler ces paysages helvétiques, vus par les anciens maîtres de l'image et de la gravure, ces paysages adroitement croqués par l'œil de l'artiste et qui évoquent, avec tant de poésie, des souvenirs de voyage, de séjour, d'excursions rapides.

Mais voici que le sanctuaire de l'image a été soudain envahi par mille objets nouveaux, nés des mains féminines qui vivent dans ces chalets, au bord tumultueux des torrents, au pied des pâturages ou dans nos calmes campagnes : ravissants objets peints, sculptés, coffrages aux teintes harmonieuses, nappes et serviettes tissées à la main, dentelles et broderies, jupes, fichus, tabliers, bibelots de tous genres, céramique, bijoux, jouets, garnitures d'arbres de Noël, bouquets de paille, à piquer au revers de la jaquette, seillots à lait, planches à pain. Notre art populaire, avec ses motifs naïfs, ses décos colorées, tel qu'il s'est créé peu à peu, au cours des âges, on le retrouve là, avec ses caractéristiques régionales, car il n'y a pas moins de 11 centres, procurant du travail à domicile, qui ont contribué à l'exposition : Oberland bernois ou Appenzell, Tessin ou Argovie, Suisse centrale ou St-Gall ; même l'Orvivo de l'Union des femmes de Genève a sa table. Ainsi que l'a dit, au vernissage, Mme Schwarz-Gagg, directrice de l'Office suisse pour le travail à domicile, il est particulièrement pittoresque de voir exposées, ensemble, toutes les variétés de ce travail artisanal suisse. Non seulement le coup d'œil est pittoresque, mais il est émouvant lorsqu'on sait la nécessité où sont nos montagnards et montagnardes, de gagner quelque chose pendant les longs hivers. On attend du public de Genève qu'il fasse preuve de solidarité et qu'il s'en aille choisir, à la galerie Muriset, des cadeaux pour les fêtes. En cette époque inquiète, on aime à se sentir les cordes, ce geste envers nos compatriotes de la montagne et de la campagne sera apprécié.

Visitez l'exposition du travail féminin à domicile

Galerie Muriset

Molard 4, 2me étage

(Ascenseur)

Cas de conscience dans l'angoisse actuelle

Prévenir vaut mieux que guérir

Les actions d'aide en faveur de tous les malheureux, victimes des événements mondiaux, se multiplient, et chaque jour le nombre de ceux qu'il faut secourir grandit.

Beaucoup d'entre nous contribuent de leur bourse ou payent de leur personne, non seulement par bonté naturelle mais pour soulager leur conscience. On cherche à se faire pardonner les privilégiés dont on jout, par rapport à tant d'autres. On a raison et on s'accorde à devouer urgent. Mais cela devrait suffire à soulager la conscience ? Ne vaudrait-il pas mieux que des mesures aient été prises auparavant pour empêcher ces événements déplorables de se produire ? Les secours que l'on prodigue ne sont jamais proportionnés à l'étendue des maux. Une foule de victimes périssent ou ne peuvent être atteintes par la sollicitude la mieux intentionnée.

Est-ce la faute des nationalismes ?

Même si l'est entendu qu'en ce moment les actes valent mieux que les paroles, il vaut peut-être la peine de méditer sur les événements qui accablent le monde.

Dans le désarroi politique actuel les opinions diverses s'affrontent, les avis fusent de toutes parts, afin de conjurer le spectre de la guerre brusquement et derechef surgé à l'horizon.

Dans une récente conférence donnée aux femmes de carrières libérales et commerciales, Me Odile Roulet préchait le désarmement des esprits et signalait le danger des nationalismes, elle recommandait de s'en tenir aux unités humaines du village, tout au plus de la ville.

Pourtant, ne savons-nous pas qu'au cours de l'histoire, des guerres sauvages ont mis aux prises villages ou villes voisines, bien avant la formation des nations ?

La guerre existait déjà à l'époque des tribus errantes, et l'on se disputait la possession des terrains de chasse. Au XX^e siècle, on continue de se disputer les terrains de chasse, simplement le gibier poursuivi n'est plus le même, aujourd'hui, il se nomme pétrole et uranium.

Est-ce la faute des armements ?

Devait-on dire la vérité aux puissants, comme le demandent les Quakers ?

Une plume plus compétente que la nôtre analysera la brochure, traduite de l'américain et publiée par les Quakers. Un seul mot aujourd'hui concernant son titre.

On a toujours considéré avec sympathie et

respect l'effort des Quakers d'obéir fidèlement et scrupuleusement aux enseignements de l'Evangile, leur dévouement fraternel, leur activité auprès des malheureux et des humbles.

Or est donc brusquement surpris, par ce titre : « Dites la vérité aux puissants ». Jamais le Christ n'a parlé aux puissants et, traîné devant les plus hautes autorités, avant sa mort, il a choisi de se taire. Suprême et divine sagesse, croyons-nous ! Ne vaut-il pas mieux s'en tenir à l'exemple du Maître lorsqu'il intervient sur le plan chrétien ?

A.W.G.

Le cas particulier de la Suisse

Et la Suisse, direz-vous, enveloppée de son statut de neutralité, n'est-ce pas à elle de donner l'exemple au monde ? de désarmer ? A cet effet, on le sait, les initiatives Chevalier avaient été déposées, demandant la réduction de nos dépenses militaires et l'emploi des sommes récupérées en faveur des peuples économiquement faibles.

Avinous-nous le droit de nous engager dans cette voie ? Non, répondait le colonel Frick dans une conférence parfaitement documentée donnée à l'Union des femmes le printemps dernier.

Entouré de cartes, il avait montré l'exceptionnelle position stratégique de la Suisse, vrai bastion naturellement fortifié au centre de l'Europe. Ce bastion a permis à un groupe de petites républiques de naître, de se maintenir et de s'unir pour leur défense commune. Mais l'existence de ce bastion reste une tentation pour les pays voisins.

Depuis 1815, un statut de neutralité nous protège, mais il nous impose des devoirs : chacun des pays voisins doit être assuré que nous n'établirons pas un cordon de pure forme le long de la frontière, cordon qui se rompt facilement par d'autres. Durant les deux guerres mondiales, les puissances qui nous entourent, ont constamment réclamé — par des notes que l'orateur a communiquées — le renforcement de la défense sur un point ou sur l'autre. Ces notes laissaient entendre que les belligérants seraient obligés d'occuper eux-mêmes les positions qui leur paraissaient insuffisamment défendues. On voit ce qui serait arrivé si semblables menaces avaient été mises à exécution.

Depuis lors les initiatives ont été retirées, en raison des événements. Il faut toutefois retenir de leur effort que la défense nationale doit être assurée, mais que l'argent ne doit pas être gaspillé et qu'une stricte économie doit surveiller ces dépenses. Nous nous souvenons que cette règle n'a pas toujours été respectée.

Nous sommes coupables d'indifférence et d'inertie

Notre conscience est-elle ainsi apaisée ? Une lourde responsabilité ne pese-t-elle pas sur nous tous cependant ? mise à par la responsabilité de tout être imparfait dans les désordres du monde, une responsabilité sur le plan collectif ?

Pourquoi, depuis dix ans, avons-nous laissé passer les jours sans contribuer à établir une meilleure situation internationale ?

Pourquoi ne avons-nous pas clamé que l'Organisation des Nations Unies était sans efficacité, tant qu'on ne l'avait pas pourvue des instruments — prévus par la Charte de San Francisco — lui permettant de défendre les droits de l'Homme dans tous les pays membres ? — Oui, on refuse des élections libres, on emprisonne, on massacre, on déporte, mais avons-nous inlassablement insisté pour que soient accordés le droit de pétition à ceux qui souffrent de traitements arbitraires ? et des recours à un tribunal international ?

Pourquoi, lorsque les tensions augmentaient dangereusement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, n'avons-nous pas réclamé la mise sur pied immédiate d'une police internationale, qui devrait d'ailleurs être permanente ? A quoi peut servir, au moment du danger imminent, un corps qui sort péniblement du néant, en plus d'un mois ? Ne croyez-vous pas que des actions regrettables auraient été épargnées ?

Ne fallait-il pas répéter que l'instauration d'un meilleur système de sécurité était indispensable ? Les psychologues ont-ils donc enseigné en vain ? ne sait-on pas que c'est l'insécurité qui pousse les hommes à enfreindre les règles ? que l'on abuse toujours des situations imprécises ?

Mais, rendez-vous, nous autres qui vivons en Suisse, en dehors de l'ONU, que pouvions-nous faire ? — Ne pouvions-nous pas déclencher un vaste mouvement d'opinion, par l'intermédiaire des organisations non-gouvernementales dont nos sociétés font partie ? malgré qu'elles soient cantonnées au Conseil économique et social, ne pouvaient-elles pas faire, des démonstrations au moment des assemblées générales ?

Pourquoi chercher des coupables ailleurs ? pourquoi ne pas convenir que nous avons péché par négligence — et ce journal le tout premier ?

Si un répit nous était consenti, ne faudrait-il pas l'utiliser à éclairer, à renforcer les organismes institués pour le maintien de la paix ? ainsi le choc reçu servirait-il à quelque chose ?

Eligibilité des femmes dans les conseils ecclésiastiques

L'Eglise nationale vaudoise a accordé le droit de vote aux paroissiennes en 1903 ; la loi n'a été en vigueur qu'en 1908. Dès lors, à trois reprises, sur l'impulsion de la Fédération des Unions de femmes vaudoises et de sa présidente, Mme Fr. Fonjallaz, les paroisses ont organisé, avec plus ou moins de bonne volonté — plutôt avec mauvaise volonté, surtout en 1923 et en 1938 — des consultations demandant aux paroissiennes si elles désiraient siéger dans les conseils de paroisse. L'an passé, nouvelle consultation, très largement organisée, avec un bulletin de vote si mal rédigé que s'il s'était agi d'une votation officielle, ce bulletin aurait été annulé par le Département de l'intérieur ; les résultats ont été concluants : 6890 oui contre 5254 non ; 94 paroisses ont donné une majorité affirmative, 46 se sont prononcées pour le statu quo, et celles sans propagande, sans campagne de conférences, sans affiches, sans annonces.

Ces résultats ont été confiés à une commission d'étude nommée par le Conseil synodal, composée de M. Alexandre Visinand, aumônier de l'Hôpital Cantonal, président,

Mme Huguenin-Heubi (Lausanne), secrétaire, M. E. Pittet-Crissier, rapporteur, de Mmes Détraz, présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises à Combremont-le-Grand, Philibert Muret, à Morges, de MM. F. Panchaud, professeur à Lausanne, G. Ray (Le Brassus) ; cette commission, par trois voix contre deux, s'est prononcée pour l'éligibilité des femmes dans tous les conseils ecclésiastiques et a proposé les modifications légales nécessaires, qui sont du ressort du Grand Conseil.

Or, peu avant l'ouverture de la session du Synode, le 30 octobre, ses membres constatèrent, la plupart avec stupéfaction et un malaise évident, que la commission nommée par le Synode, présidée par M. Ch. Bergier, pasteur à Lausanne, avec M. A. Morel, viticulteur à Valeyres sur Rances, comme rapporteur, n'avait tenu aucun compte des résultats de la consultation féminine ni des conclusions de la commission d'étude, en proposant la création de conseils féminins, consignant ainsi la ségrégation des sexes, la dépendance des femmes vis-à-vis des conseils

de paroisse. De nombreux membres du Synode, des professeurs à la faculté de théologie, MM. G. Jaccottet, directeur des Ecoles à Lausanne, des pasteurs, M. Michel, président du conseil de paroisse de Savigny, exprimèrent leur stupéfaction de ce tour de passe-passe ; la discussion dura cinq heures. Si elle ne reprit pas les vieilles oppositions basées sur des textes bibliques, à quoi on peut faire dire tout ce qu'on veut, bien sûr une partie de l'assemblée se cramponna à la routine et à l'évitement des femmes. On vit même une proposition de renvoyer la décision après une nouvelle étude — comme si cette étude n'était pas faite depuis 1923, depuis 1938 — proposition balayée comme le fut la conclusion du rapport de la commission du Synode, et finalement l'opposition s'effondra assez piteusement, l'assemblée demanda à son exécutif de lui présenter un projet de loi réglant l'éligibilité des femmes, la décision finale relevant du Grand Conseil.

S. B.